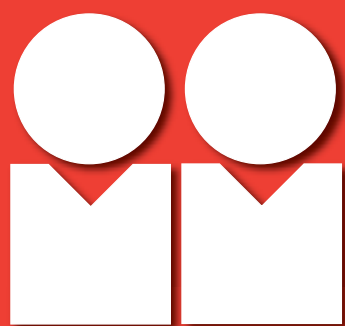




Col Blanc

Automne 2014 • Volume 48, numéro 3

Le magazine officiel des Cols blancs de l'île de Montréal (SCFP-FTQ)



Plus que jamais, unis et solidaires !

Le mot du président
Debout pour nos régimes de retraite !
page 3

Plan de réduction de main-d'œuvre à Montréal
Qui fera le travail dévolu aux Cols blancs ?
page 4

Caisse de retraite
Du vol légalisé ?
page 6

LE PLUS IMPORTANT SYNDICAT DU SECTEUR MUNICIPAL QUÉBÉCOIS



@ColsBlancsMTL



Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP)



sfmm429.qc.ca



Sommaire

- 3 Plus que jamais, unis et solidaires !**
Alain Fugère, président
- 4 Plan de réduction de main-d'œuvre à Montréal**
Sous-traitance dans les bibliothèques
Francine Bouliane, secrétaire générale
- 5 Paiement final et complet de l'équité salariale**
Francine Bouliane, secrétaire générale
- 6 Projet de loi 3 sur les régimes de retraite**
Gilles Maheu, trésorier-archiviste
Christian Coallier, agent des régimes de retraite
- 7 Négociations à Dorval : un été chaud !**
Mario Sabourin, vice-président
- 8 Anjou 80 : c'est réglé !**
Mario Sabourin, vice-président
Villes liées : impacts du projet de loi 3
Josée Lacroix, vice-présidente
- 10 Structure des services en mouvement !**
Benoît Audette, vice-président
- 11 Négos, plan quinquennal et bouleversements**
Lyne Lachapelle, vice-présidente
- 12 « Gras durs », nous ?**
Dominic Charland, vice-président
- 13 On porte le mou les lundis**
Le Comité du journal
- 14 Je m'appelle Ronald Dauphin**
Julien Fournier, Délégué syndical et membre du Comité du journal
- 19 Le syndicalisme, ou quand dire, c'est faire !**
Marc-André Noël, délégué syndical
- 20 50 000 au centre-ville pour réclamer le respect**
Le Comité du journal
- 22 La Coalition ne baissera pas les bras !**
Jean Pierre Wafuana, Dél. synd. et secrétaire du Comité du journal
- 24 L'agrite du frêne : une bestiole en or !**
Maryse Chrétien, Dir. syndicale et responsable du Comité LAST
- 25 Tournée des piscines extérieures et des pataugeoires**
Le Comité d'éducation
- 26 Les attaques de la droite...**
Maryse Chrétien, Dir. syndicale et responsable du Comité du journal
- 27 Le suicide n'est pas une option**
Stéphane Armstrong et Sylvie Beauchamp, PAE
- 28 Actualités**
Le Comité du journal
- 30 Vers le 50^e anniversaire du Col Blanc**
Simon Welman, Délégué syndical et membre du Comité du journal

L'ÉQUIPE DU COLBLANC



FRANCINE BOULIANE
Responsable
à l'Exécutif



JEAN PIERRE WAFUANA
Secrétaire
du Comité du journal



LOUIS LONGPRÉ
Agent de communication



JULIEN FOURNIER
Membre
du Comité du journal



MARYSE CHRÉTIEN
Responsable
du Comité du journal



SIMON WELMAN
Membre
du Comité du journal

Notre couverture : Québec, le 20 août : les Cols blancs de l'île de Montréal sont nombreux à se joindre à la multitude qui, devant le parlement de Québec, est venue faire sentir sa présence au moment de l'ouverture des travaux de la Commission parlementaire chargée d'étudier le projet de loi 3. (photo : Louis Longpré)



ColBlanc

Automne 2014 • Volume 48, numéro 3

Le magazine officiel du Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP-FTQ)

Publication officielle des membres du Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP) distribuée trimestriellement à 10 000 exemplaires.

Nos pages sont ouvertes à tous les membres du Syndicat. Cependant, le Comité du journal se réserve le droit de refuser la publication de textes qui ne rencontrent pas les critères établis par la politique d'information du SFMM (SCFP). Les textes publiés dans ce magazine n'engagent que leurs auteurs.

Toutes reproduction, traduction et diffusion des textes sont autorisées à condition d'en citer la source.

Dépôt légal à la Bibliothèque de la législature et

à la Bibliothèque nationale du Québec, Division des acquisitions pour Canadiana et Bureau de dépôt légal, Bibliothèque nationale du Canada, Ottawa (SSN 0227-6064).

Composée et imprimée par des travailleuses et travailleurs syndiqués, membres d'un syndicat affilié à la FTQ.

Veuillez prendre note que, dans le seul but d'alléger le texte, le masculin comprend le féminin et vice-versa.

Photographe : Louis Longpré, Maryse Chrétien et un nombre incalculable de Cols blancs de l'île de Montréal

Infographiste : Marcel Huot
(Atelier Québécois Offset inc.)

8790, avenue du Parc, Montréal (Québec) H2N 1Y6
Téléphone : 514 842-9463 • Télécopieur : 514 842-3683
Courriel : colblanc@sfmm429.qc.ca • www.sfmm429.qc.ca



Debout pour nos régimes de retraite Plus que jamais, unis et solidaires !

Alain Fugère • Président

Au moment où j'écris ces lignes, nous sommes à quelques jours du dépôt en chambre du projet de loi sur la réforme des régimes de retraite. Le premier ministre Philippe Couillard a annoncé qu'on ne doit pas s'attendre à ce que le projet de loi 3 subisse de changements majeurs.



Nous l'avons toujours dit : nous voulons « la négociation, pas la confrontation ». Mais comme l'a si bien résumé Marc Ranger, le porte-parole de la Coalition pour la libre négociation : « Si on veut nous confronter, on est prêts à la confrontation ! » Le gouvernement a mis de l'avant un projet de loi anti-travailleurs qui n'entend pas respecter les ententes passées et cherche à venir chercher plus d'argent dans les poches des travailleurs. Les travailleurs comme vous et moi qui partiront à la retraite avec une rente annuelle d'à peine 28 000 \$. C'est ça des « gras durs » vous pensez ?



Ce n'est pas des farces, le gouvernement à la population ! Il nous accuse de vouloir refiler la facture aux contribuables, de ne pas trouver de réelles solutions pour assurer la pérennité des régimes de retraite. En quoi le partage des coûts du régime viendra en assurer sa pérennité ? C'est de la BULLSHIT ! Le projet de loi du ministre ne cherche qu'à appauvrir les travailleurs et

renflouer les coffres de la Ville. Et l'impact de la corruption et de la collusion dans tout ça, qu'est-ce que le gouvernement en fait ? Rien. Il cherche à le passer sous silence, en cherchant des moyens de faire porter l'odieux de la mauvaise administration des finances publiques aux employés municipaux.

Même les régimes pleinement capitalisés (qui ne sont pas déficitaires) devront être restructurés. Pourquoi le gouvernement s'entête-t-il à vouloir imposer un plafond à 18 % (20 % pour les pompiers et policiers) du coût total du régime, nous obligeant ainsi à couper dans les bénéfices ? Pourquoi ne nous laisse-t-il pas librement négocier pour

trouver des solutions qui viseraient réellement à assumer la pérennité de nos régimes de retraite ?

Les chiffres avancés par le ministre Moreau exagèrent l'ampleur des déficits. Il n'a rien voulu entendre des chiffres avancés par les actuaires du SFCP lors de sa présentation en Commission parlementaire. Excellente

présentation d'ailleurs, à laquelle je me suis fait un devoir d'assister le 24 août dernier. Des solutions raisonnables, nous en avons. Rien à voir avec le discours des maires Coderre et Labeaume qui sont venus présenter leur mémoire et vanté les mérites du projet de loi anti-travailleurs du ministre Moreau lors de la première journée des auditions publiques.

Et parlons-en du maire Coderre ! Quand je l'entends dire qu'il a besoin de sa pension de

plus 88 000 \$, en plus de son salaire de maire de Montréal qui s'élève à pas loin de 175 000 \$ parce qu'il a une famille à faire vivre, je suis complètement scandalisé ! Ça respecte la capacité de payer des citoyens, ça, peut-être ?

Il s'agit d'une attaque sans précédent contre nos régimes de retraite. Cette lutte que nous menons solidairement avec les autres membres de la Coalition pour la libre négociation est d'une importance majeure pour notre avenir et celui des générations futures. Nous refusons de baisser les bras. Nous menons actuellement un combat historique et je suis très fier de voir l'ensemble des Cols blancs se mobiliser depuis le 12 juin dernier. Continuez de faire preuve d'originalité dans votre habillement comme vous le faites si bien depuis quelques mois.

Le 20 septembre dernier, nous avons été près de 50 000 employés municipaux accompagnés de nos familles et amis à participer à la grande marche contre le projet de loi 3. Le mouvement est loin de s'essouffler. Au contraire, il va continuer de prendre de l'ampleur. Bientôt, c'est toute la population qui va se sentir concernée par les mesures d'austérité que veut adopter le gouvernement Couillard. Si le premier ministre n'a pas l'intention de reculer sur le projet de loi 3, eh bien, il va s'apercevoir que nous ne cesserons pas pour autant de nous mobiliser.

Cols blancs, plus que jamais, soyons unis et solidaires. Nous sommes tous et chacun directement visés par ces mesures d'austérité et si nous nous mettons tous ensemble, nous arriverons à envoyer un message clair : « Nous n'en voulons pas d'un projet de loi bulldozer ! »

Alain Fugère

Date de tombée des textes pour le prochain numéro du

ColBlanc
le vendredi 21 novembre 2014

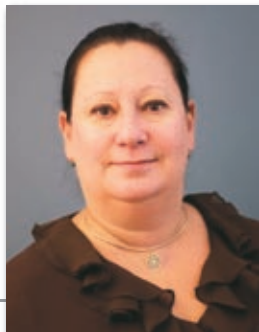




Plan quinquennal de réduction de main-d'œuvre à Montréal

Qui va faire le travail dévolu aux Cols blancs ?

Francine Bouliane • Secrétaire générale



En avril dernier, la Ville de Montréal a annoncé en grande pompe son plan de réduction de main-d'œuvre. Ce plan prévoit l'abolition d'un poste vacant sur deux au 31 décembre 2013, soit l'abolition de plus 500 postes. Puis, pour les cinq prochaines années, la Ville abolira la moitié des postes devenus vacants, y incluant les départs à la retraite, pour un total d'environ 450 postes abolis par année. En résumé, la Ville veut abolir 2700 postes en cinq ans, pour une économie de 240 millions de dollars.

Nous avons tenté de savoir quel était le ratio col blanc visé par ces coupures, sans toutefois obtenir de réponse. Les informations des arrondissement et des services nous parviennent au compte-gouttes.

Les coupures ont bel et bien commencé et nous sommes très inquiets par l'augmentation de la charge de travail que cela va occasionner chez les membres cols blancs. Moins d'employés pour faire un travail veut dire plus de travail par salarié. Stress, pression sur la productivité, détresse psychologique seront autant de symptômes qu'il faudra prévenir et surtout prendre au sérieux une fois dénoncés. Le Programme d'aide

aux membres du Syndicat est d'ailleurs là pour vous, en cas de besoin.

Il y a coupure de postes, donc, des Cols blancs vont quitter la Ville, d'autres vont prendre leur retraite et ils ne seront pas remplacés, **qui va faire leur travail ?** La Ville de Montréal ne paie pas ses Cols blancs à ne rien faire. Les tâches laissées en plan par les départs devront être distribuées à d'autres Cols blancs, d'où la surcharge prévisible de travail déjà mentionnée.

Mais où nous allons vous demander votre vigilance extrême, c'est dans les cas où ces tâches seront saupoudrées en tout ou en partie à des employés qui ne sont pas des Cols blancs : gestionnaires, professionnels, poli-

ciers ou même sous-traitants. La convention collective stipule que **le travail dévolu aux salariés cols blancs ne peut être effectué par d'autres personnes.**

Si vous constatez que des tâches qui nous appartiennent sont faites par des personnes qui ne sont pas cols blancs, transmettez l'information à votre représentant syndical le plus tôt possible. Une enquête sera faite et un grief sera déposé s'il y a contravention à la convention collective.

Toute l'Équipe syndicale est là pour protéger vos droits ! Et soyez vigilants, car nous ne laisserons rien passer ! ♦

Un grief a été déposé le 8 avril 2014

Sous-traitance dans les bibliothèques

Le 5 février dernier, lors d'une séance du Conseil municipal, la Ville de Montréal a octroyé à la compagnie 3M Canada un contrat pour convertir la collection des bibliothèques de Montréal, au prix de 1 034 775 \$.

Un investissement majeur. D'ailleurs, les sommes dépensées pour implanter cette technologie (logiciels, étiquettes, composantes matérielles) dépassent, à ce jour, les 6 M \$. Or, cette conversion des documents à la technologie RFID (identification par radio-fréquence) implique l'insertion de puces

dans les livres et autres documents audio et vidéo, travail qui aurait dû être effectué par des aide-bibliothécaires et des bibliotechniciennes.

Dans son sommaire décisionnel, la Ville justifie ainsi sa décision de recourir à de la sous-traitance : « La conversion des collections se doit d'être impartie du fait du

manque de ressources en bibliothèque pour effectuer le travail. » De plus, « le travail ne peut donc pas être réalisé par le personnel en place, car il devrait se faire en mode ralenti pour ne pas pénaliser les opérations courantes. » Dans le même document, la Ville admet qu'une des raisons de l'implantation de cette nouvelle technologie est de

Il est (enfin) à nos portes !

Païement final et complet de l'équité salariale

Vous vous souviendrez qu'un long litige a perduré entre la Ville de Montréal et les 10 000 Cols blancs de l'île de Montréal quant aux ajustements rétroactifs découlant de l'exercice de l'équité salariale.

Des dates importantes

Le 15 mai 2013, la Commission de l'équité salariale (CÉS) a rendu une décision par laquelle elle déterminait qu'il était contraire à l'objet de la Loi de verser les ajustements aux seuls salariés qui avaient atteint l'échelon salarial maximum. Plus rien n'empêchait alors la Ville de Montréal de payer les sommes dues. Voici donc un survol de la dernière année en quelques dates :

- **22 août 2013** : la Ville de Montréal annonce qu'elle ne fera pas en appel de la décision de la CÉS. La période de 90 jours pour interjeter appel est alors dépassée.
- **17 octobre 2013** : la Ville demande à la CÉS une période d'étalement supplémentaire de trois ans, retardant ainsi le paie-

ment des ajustements rétroactifs.

- **31 octobre 2013** : règlement global du dossier de l'équité salariale, incluant le maintien de l'équité salariale, mais excluant la demande d'étalement supplémentaire.
- **12 décembre 2013** : affichage de la demande d'étalement supplémentaire.
- **27 mars 2014** : la Ville retire sa demande d'étalement supplémentaire. Plus rien ne s'oppose au paiement final des sommes dues.
- **17 et 24 avril 2014** : les taux horaires des salariés de la Ville de Montréal sont ajustés en tenant compte de l'exercice d'équité salariale et de celui du maintien de l'équité salariale. ♦

— Francine Bouliane

La suite est à nos portes, donc voici les dates prévues pour les ajustements rétroactifs couvrant les périodes où vous n'aviez pas atteint l'échelon maximum de votre emploi.

- Pour les employés de la Ville de Montréal : périodes où vous étiez payés par Montréal ;
 - Auxiliaires : 2 octobre
 - Permanents : 16 octobre
- Périodes où vous étiez payés par un arrondissement issu d'une ex-municipalité (p. ex. : Saint-Laurent, Anjou, etc.) ou par l'ex-CUM :
 - Auxiliaires : 13 novembre
 - Permanents : 27 novembre
- Pour les salariés des villes reconstituées : vos employeurs vous paieront les ajustements relatifs à la période du 21 novembre 2001 au 31 décembre 2005 et seront ensuite remboursés par la Ville de Montréal. Nous nous attendons à ce que ces villes règlent ces sommes dues d'ici la fin de l'année 2014. Dans le cas contraire, nous ferons les représentations nécessaires.

« répondre à un déficit de ressources humaines dans le réseau des bibliothèques. » Selon des normes canadiennes, le réseau des bibliothèques de la Ville de Montréal accuse un déficit de 300 postes d'aide-bibliothécaire.

Un manque criant de ressources

Quant au manque de ressources avoué de la Ville, l'embauche de nouveaux employés, l'augmentation du nombre d'heures travaillées pour ceux qui ne travaillent pas à temps plein ou même une modification dans l'organisation du travail sont autant de solutions qui n'ont pas été retenues par l'employeur. Pourtant, nous avons eu quelques rencontres en 2013 avec les représentants de l'employeur à ce sujet et nous avons martelé que l'octroi d'un tel contrat

ne pourrait en aucun cas permettre d'abolir des postes ou de diminuer le nombre d'heures travaillées, conformément à l'alinéa 10.01 b).

Abolition de postes et sous-traitance

Peu de temps après nos discussions avec l'employeur, et en même temps que le début des travaux par 3M Canada, la Section acquisitions et préparation matérielle de la Division programme et services aux arrondissements bibliothèques, du Service de la qualité de vie a aboli huit postes d'aide-bibliothécaires et de bibliothécaïennes. Ces employés étaient chargés de la préparation matérielle des documents pour les bibliothèques.

L'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce ferme maintenant

ses quatre bibliothèques un jour par semaine, en alternance les lundis et dimanches. Cette économie de 300 000 \$ se reflète en réduction d'heures travaillées pour les auxiliaires.

Durant les années 80, ce sont les employés syndiqués qui ont installé les code-barres dans les livres, opération tout à fait similaire à l'installation de puces faite actuellement. Pourquoi en 2014, ce

travail est-il fait en impartition ?

Est-il possible que la Ville de Montréal ait fait le choix de payer le gros prix à l'entreprise 3M plutôt que de faire travailler les personnes qui étaient déjà à son emploi et qui avaient l'expertise pour faire le travail ? ♦

— Francine Bouliane



Projet de loi 3 sur les régimes de retraite Du vol légalisé ?



Gilles Maheu • Trésorier-archiviste
Christian Coallier • Agent des régimes de retraite

Actuellement, il existe 28 caisses de retraite différentes pour les employés que représente le SFMM (SCFP). À celle de l'ex-Montréal et de la CUM s'ajoutent celles des villes fusionnées à Montréal, celles des municipalités reconstituées à la suite des défusions ainsi que celles des sociétés paramunicipales que représente notre Syndicat.

Présentement, la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* (RCR) régit la majorité des régimes de retraite au Québec. Elle interdit entre autres de « modifier » le passé, donc nos acquis. Les seuls paramètres qui peuvent être modifiés doivent l'être sur une base individuelle, comme le choix de l'in-

dexation pour les années avant le 1^{er} janvier 2012 (fusion de 15 régimes de retraite différents sur l'île de Montréal). Dans l'histoire de plusieurs régimes de retraite, l'employeur a pris des congés de cotisations dû à certaines règles fiscales qui émanent, entre autres, du gouvernement fédéral.

Avec le projet de loi 3, le gouvernement

commet ce qui a été qualifié de hold-up à plusieurs reprises dans les médias.

Le projet de loi 3 et les impacts possibles

Tous les régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal sont touchés par le projet de loi 3, sans exception. Une évaluation actuarielle doit être effectuée au 31 décembre 2013, avant le début des discussions (non pas une négociation) pour déterminer l'état de santé financière de votre régime de retraite.

Le gouvernement vient limiter à 18 % le coût du service courant en incluant un fonds de stabilisation de 10 % (une réserve pour éventualités constituée en prévision de crises économique et déficits futurs), le tout rétroactivement au 1^{er} janvier 2014.

- Un régime de retraite dont le coût de service courant est par exemple de 16,5 % devra inclure un fond de stabilisation équivalent à 10 % de la valeur, ce qui va automatiquement résulter en une diminution des bénéfices. Avec un partage à 50-50, la cotisation sera de 8,25 % ;
- Si vous gagnez 40 000 \$ annuellement, avec un taux de cotisation de 8,25 %, votre contribution par période de paie passera de 88 \$ à près de 127 \$. En termes clairs, vous payerez dans certains cas presque deux fois plus pour avoir moins ;
- Si vos cotisations représentent déjà 9 %, cela signifie une réduction de vos bénéfices à venir. Par « bénéfices à venir », on entend :
 - La rente au conjoint survivant ;
 - La prestation de retraite, rattachement ;
 - Le 32 ans égale 70 % ;

Le bilan de la commission parlementaire

Au lendemain des travaux de la commission parlementaire sur le projet de loi 3, la Coalition syndicale pour la libre négociation dresse un bilan pessimiste. Les représentants de la plupart des Cols bleus, Cols blancs, policiers, pompiers et chauffeurs d'autobus du Québec craignent que le ministre Moreau fasse adopter à toute vitesse le projet de loi sans modification de fond.

Au début de septembre, il y a eu une rencontre en privé entre les maires Labeaume, Coderre et le ministre Moreau, c'est-à-dire avant même d'avoir les résultats des évaluations actuarielles au 31 décembre 2013 qui pourraient faire état des excellents rendements que certains régimes de retraite ont connu ces dernières années.

Lors de la commission parlementaire, les représentants du SCFP ont rappelé que la santé financière des régimes de retraite dans le secteur municipal est globalement saine. Ils ont martelé que la libre négociation a fait ses preuves pour garder les coûts des régimes de retraite à des niveaux acceptables pour les contribuables. Malgré cela, les représentants des salariés municipaux ont l'impression de n'avoir pas été entendus par le ministre des Affaires municipales.

« Nous avons démontré plusieurs choses au ministre Moreau. D'abord, qu'une approche "mur à mur", globalisante et simpliste, ne fonctionne pas. Ensuite, que nos régimes sont bien capitalisés dans l'ensemble et que nous agissons avec vigueur pour redresser les quelques régimes qui sont en difficulté. Enfin, que nos membres acceptent des efforts applicables aux déficits passés à condition qu'on ne déchire pas les contrats signés », a mentionné Marc Ranger, le porte-parole de la Coalition qui regroupe plus de 65 000 Cols blancs, Cols bleus, pompiers, policiers, professionnels et employés de sociétés de transport du secteur municipal québécois.

Source : SCFP-Québec



Nos agents des régimes de retraite prennent leur bâton du pèlerin pour visiter les Cols blancs durant la pause du midi afin de les informer des impacts cruels qu'entraînerait l'adoption du projet loi 3.

- L'âge de la retraite ;
- Le montant de votre rente ;
- Le nombre d'années de participation, etc.

Rien n'est exclu présentement !

Le partage des déficits passés

Le partage des déficits passés passerait à 50-50. Pour le modifier, disons à 40-60, il faudrait renoncer à d'autres éléments de notre rémunération, comme des congés mobile ou des jours de vacances.

Mais... les villes peuvent étaler leurs paiements sur une période de 15 ans.

Les participants actifs devront faire face à une réduction immédiate de leurs droits accumulés, qui pourrait par exemple se traduire en l'abolition des indexations automatique et

- La possibilité de rétroagir dans les bénéfices accumulés depuis le jour 1 de votre carrière ;
- L'augmentation de l'âge de la retraite sans réduction (p. ex. : à 60 ans) ;

- Celui du nombre d'années de participation (p. ex. : de 30 à 35 ans) ;
- La définition du salaire moyen (p. ex. : les trois ou cinq meilleures années) ;
- L'exclusion de la rente normale (viagère, la rente après 65 ans) et de la rente au conjoint survivant.

La première chose qu'on doit rétablir advenant des surplus est l'indexation, si elle était prévue dans le régime de retraite.

Le partage des déficits pour les retraités avant le 1^{er} janvier 2014

Les retraités devraient également rembourser leur part des déficits passés. La Ville pourrait décider de la suspension de l'indexation des rentes des retraités. Si le régime ne comporte aucune indexation, c'est la Ville qui assume à part entière la part des déficits des retraités.

Aux fins de ce projet de loi, les participants qui ont commencé à recevoir une rente de retraite ou qui en ont fait la demande à l'administrateur du régime entre le 1^{er} jan-

vier 2014 et le 12 juin 2014 (la date de présentation du projet de loi) sont considérés comme des retraités au 31 décembre 2013. Donc, par exemple, une personne qui a fait sa demande de retraite le 1^{er} juin 2014 pour une retraite en septembre 2014 est considéré retraité au 31 décembre 2013 ; l'impact sur sa rente serait la suspension de l'indexation.

Les négociations... euh, discussions, plutôt !

Avec les conditions mur à mur prévues par le projet de loi, nous ne pouvons pas dire que c'est de la négociation, mais plutôt une discussion pour savoir quel bras ou quelle jambe on coupe. Le tout devra débiter au plus tard le 1^{er} février 2015. Dans les cas où une entente sur les régimes de retraite a été conclue dans les trois ans précédant la date d'adoption de la loi, les discussions débiteront au plus tard le 1^{er} janvier 2016. ♦

Négociations à Dorval Un été chaud !

Mario Sabourin • Vice-président et responsable du Comité de négociation



Le 19 juin dernier, les membres réunis en assemblée générale extraordinaire ont donné au comité syndical de négociation un mandat stipulant de mettre de l'avant « tous moyens d'action pouvant aller jusqu'à la grève ». Un avis de grève a d'ailleurs été donné le 22 juillet, mais cette grève a été évitée de justesse lors d'une rencontre de conciliation d'urgence tenue le 18 juillet entre les parties dans les bureaux de la Commission des relations du travail (CRT). Certains sujets ont pu trouver un terrain d'entente alors que d'autres, non. Trois autres rencontres de négociations ont été convenues pour le mois d'août 2014.

À Dorval
Un règlement dans
le **RESPECT** de **TOUS** !

In Dorval
A deal that **RESPECTS**
ALL of us!



Les parties ont pu trouver un terrain d'entente sur certains sujets alors que, sur d'autres, non. Trois autres rencontres de négociations ont été convenues pour le mois d'août 2014.

22 juillet : surprise !

À la grande surprise du Syndicat, l'employeur a avisé certains de nos membres auxiliaires travaillant à la Division aquatique qu'il corrigeait à la baisse leurs taux horaires respectifs. Sans même en avoir informé le Syndicat ni le comité d'équité, sans même avoir fourni les motifs et les bases de calcul, l'employeur a modifié les structures salariales de la convention collective découlant d'une lettre d'entente en lien avec le salaire minimum, et ce, pour les catégories féminines qui avaient reçu un correctif salarial. Le Syndicat a d'ailleurs formulé une plainte auprès de la Com-

mission de l'équité salariale à cet égard, et un grief sera aussi déposé sous peu.

Participation aux moyens d'action

Nous avons emboîté le pas aux « lundis mous » pour faire avancer la négociation et aussi appuyer nos démarches pour la libre négociation sur les régimes de retraite. Il semble bien que l'employeur n'apprécie pas ce moyen de visibilité puisqu'il a tenté de nous en dissuader.

Mais qu'à cela ne tienne : dans le cadre des négociations, la solidarité est au rendez-vous malgré tout et les « lundis mous » ont la cote. Nous maintenons le cap afin d'avoir un renouvellement de la convention collective dans le respect de tous. ♦



Anjou 80 C'est réglé !

Après seulement six rencontres de négociation fort productives, une entente de principe est intervenue le 25 juin dernier avec Anjou 80, une société paramunicipale œuvrant dans le domaine du logement abordable, dont nous représentons 16 membres.

Nos membres réunis en assemblée générale extraordinaire le 16 juillet dernier ont adopté à plus de 83 % l'entente de principe présentée par le comité de négociation composé de Diane Chiasson, directrice syndicale, Sylvie Turcot, conseillère syndicale SCFP, Luis Reyes, délégué syndical et moi-même. Fait à souligner, plus de 95 % des membres étaient présents lors de cette assemblée.

Notons que la durée de la convention sera de cinq ans, soit du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2018. Nos membres recevront des augmentations salariales de l'ordre de 11,25 % assorties d'une clause de protection de l'indexation basée sur l'indice des prix à la consommation (IPC), le cas échéant. De plus, certaines primes sont maintenant incluses lors du calcul des indemnités de vacances, le quantum des vacances ainsi que celui des journées de maladies qui sont aussi bonifiés. Les employés surnuméraires bénéficieront aussi d'une bonification de la clause de fourniture vestimentaire. L'employeur a aussi haussé sa contribution de 0,5 % au régime de retraite par financement salarial (RRFS-FTQ), qui passera maintenant à 8 %. Une bonification de 10 % du taux horaire a été obtenue pour l'emploi de préposé à l'entretien, poste occupé par trois titulaires, et ce, en plus des augmentations économiques générales de 11,25 %, ce qui a permis de faire un rattrapage quant au salaire payé actuellement sur le marché pour des emplois comparables.

Un règlement plus que satisfaisant dans l'actuel contexte de morosité qui s'installe dans le secteur municipal.

Pour le comité de négociation, c'est donc mission accomplie à Anjou 80 ! ♦

– Mario Sabourin

Impacts du projet de loi 3 Les villes reconstituées sont également touchées

Josée Lacroix • Vice-présidente



On ne peut pas parler du projet de loi 3 sans parler aussi de la situation vécue ailleurs qu'à la Ville de Montréal. En effet, les Cols blancs qui œuvrent au sein des villes reconstituées risquent eux aussi de payer chèrement les conséquences de l'initiative du gouvernement Couillard.

Confrontés à un projet de loi bulldozer qui bouleversera tout le portrait des caisses de retraite et qui veut pelleter les déficits dans nos cours en faisant fi de contrats dûment signés, les membres des villes que je représente – Montréal-Ouest, Hampstead et Côte-Saint-Luc – sont tout aussi catastrophés que leurs consœurs et confrères du reste de l'île de Montréal par les impacts possibles de cette loi.

État de situation des négociations

- **Côte-Saint-Luc** : les négociations en vue du renouvellement de la convention collective sont toujours en cours, mais avancent très lentement. La démarche d'équité salariale ne progresse pas plus vite. En effet, nous avons demandé à la Commission d'équité salariale de démarrer un processus de conciliation.

Caisses de retraite : beaucoup de préoccupations de ce côté aussi, quoique différentes puisque tous les employés (Cols blancs, Cols bleus, professionnels et cadres) appartiennent à la même caisse de retraite. Les impacts et les enjeux soulevés par le projet de loi 3 sont donc différents.

- **Hampstead** : Nos membres sont d'abord préoccupés par le projet de loi 3 et de ses impacts. Ils suivent la situation avec attention.
- **Montréal-Ouest** : Les démarches pour le renouvellement de la convention collective débutent tranquillement. En effet, leur convention vient à échéance à la fin de l'année courante. Les relations de travail sont bonnes et les employés sont donc sûrs de finaliser un projet de convention respectueux des demandes des deux parties.

Du « mou » original et fier

En terminant, je tiens à souligner la créativité, l'imagination et la bonne humeur de tous les membres que je représente : nous avons vu du « mou » coloré et joyeux, des pantalons cargos de toutes les couleurs et des macarons et casquettes portées avec fierté ! ♦

Ohé ohé, on a des endroits mal représentés

Structure des services en mouvement !

Benoît Audette • Vice-président



S'il y a bien quelque chose de stable à la Ville de Montréal, c'est le mouvement ! La structure des services municipaux a encore changé, occasionnant, pour plusieurs d'entre vous, le passage d'un service à un autre et modifiant ainsi votre rang dans les promotions ou mutations tant désirées. Pour certains, ce sera un avantage, alors que, pour d'autres, ce sera un inconvénient. Alors, soyez vigilants lors des affichages de postes.

- **Infrastructures, Voirie et Travaux publics (SIVT)** : encore des contrats en sous-traitance et pas plus de travail confié à des salariés compétents à l'interne. Une note positive : les postes non comblés en permanence à propos desquels des griefs ont été déposés seront pourvus incessamment avec à la clef, la nomination de salariés auxiliaires.
- **Environnement** : nouveau service regroupant l'inspection des aliments, des rejets industriels, les laboratoires (sauf Louvain) ainsi que les activités de gestion de recyclage, de compostage ainsi que le site de l'ex-carrière Miron (CESM). Maryse Chrétien et Marcel Riley sont toujours les directeurs responsables de ce nouveau service, assistés de Frédéric Babin, de Francine Beaulac, de Nicolas Rodrigue et de Paul Struthers, à titre de délégués syndicaux.
- **Technologies de l'information (STI)** : ce service me préoccupe beaucoup parce que le directeur syndical Salvatore Agnello et le délégué Henri Trudelle travaillent tous deux boulevard Saint-Joseph Est, je n'ai que peu de nouvelles de Brennan et des ressources déployées dans le service. Trois postes de délégués syndicaux sont toujours vacants à l'édifice Charland (Brennan) et pour les « déployés ». C'est une invitation !
- **Finances** : ce service a été amputé de la Division de la paie institutionnelle, qui passe au Service des ressources humaines. Karen Valenzuela demeure la di-

rectrice syndicale, assistée de la déléguée syndicale Julie Dumares. La mobilité de la main-d'œuvre préoccupe beaucoup les membres de ces deux unités administratives, car c'est un vase communicant pour les promotions et mutations, – un exemple qui illustre bien le type de problème évoqué précédemment par ce changement de structure.

- **Eau** : bien que vos deux excellents délégués Brigitte Dostie (à Carrie-Derick) et Gabriel Lavoie (à la station d'épuration) accomplissent de façon remarquable leur rôle, il y a toujours des avis de postes vacants de directeur(trice) syndical(e) et de délégué(e) syndical(e) au bureau Atwater.

Aussi, les usines de production d'eau potable de Pointe-Claire et de Dorval sont maintenant sous la responsabilité du **Service de l'eau** de la Ville de Montréal, tout comme les autres usines de l'île.

- Deux services, soit celui de la **Mise en valeur du territoire (SMVT)** et celui de la **Gestion et de la planification immobilière (SGPI)**, font face à un problème commun : l'horaire flexible. Dans le premier, des discussions positives, dans le second, nous nous sommes butés à une fin de non-recevoir. Avec le directeur syndical Denis Sauvé, nous avons fait appel au comité des horaires flexibles afin qu'il intervienne au SGPI et aide à rétablir les fondements permettant aux membres de bénéficier de ce droit dûment négocié.
- **Mercier-Hochelaga-Maisonneuve** : un problème commun aux maisons de la culture est devenu officiel. En effet, comme dans certains autres arrondissements, le mécanisme du droit de rappel des membres y occupant des emplois n'est pas respecté et un système parallèle, basé en

ÊTES-VOUS MEMBRE DU SFMM ?

Même si vous payez vos cotisations, cela ne veut pas dire que vous êtes membre et que vous avez le droit de vote. Pour être un membre en règle, vous devez être un membre inscrit.

Si vous voulez bénéficier de tous les droits et avantages conférés par les statuts et règlements de notre Syndicat et que vous n'avez pas encore adhéré à notre organisation, contactez votre délégué syndical afin de joindre, le plus rapidement possible, les rangs du SFMM (SCFP). La demande d'adhésion est également disponible sur notre site Web.

514 842-9463
www.sfmm429.qc.ca

SUITE À LA PAGE 11

Négos, plan quinquennal et bouleversements

Un automne chargé !

Lyne Lachapelle • Vice-présidente



Les Cols blancs des services, arrondissements et ville liées que je représente traversent leurs lots respectifs de difficultés, mais nous travaillons dur pour arriver à trouver des solutions équitables et acceptables pour tout le monde. Bref tour d'horizon.

Service de police de la Ville de Montréal

Nous continuons à négocier avec l'employeur dans le but de régler et finaliser le grief touchant la façon dont étaient rémunérées les auxiliaires « banques d'heure ». L'employeur payait les heures supplémentaires de ces membres de la même façon que les permanents et les auxiliaires « corpo ». Nous avons une mésentente à ce sujet. Le Syndicat a toujours eu la prétention que ces gens devaient être payés à taux supplémentaire après 35 heures de travail. Lors de la journée d'arbitrage, nous avons convenu de nous asseoir avec l'employeur et de trouver une solution. Nous sommes toujours en pourparlers à ce sujet et nous avons également consulté les membres concernés. Dès que nous aurons une entente verbale avec l'employeur nous la soumettrons à nos membres.

Le SPVM s'affaire également à mettre en

place le plan quinquennal du directeur général de la Ville qui prévoit qu'un poste vacant sur deux sera aboli et un départ à la retraite sur deux ne sera pas comblé. Après ça, l'employeur va encore une fois demander à tout le monde de mettre la main à la pâte et de donner encore plus que ce que vous faites. Après plusieurs années d'incertitude et de bouleversements, ça devient quasiment du quotidien pour nos membres. Ne nous demandons pas après pourquoi les gens sont démotivés.

Kirkland

Nous devons avoir une séance de négociation le 14 août dernier mais, dû à des circonstances hors de notre contrôle, il nous a fallu l'annuler. Nous en avons planifié une autre pour le 18 septembre. Nous irons vous rencontrer prochainement au sujet des caisses de retraite.

Montréal-Nord

Nous sommes présentement en désaccord avec l'employeur au sujet de sa façon de procéder dans le dossier des postes de préposés au matériel qu'il convertit en d'autres de surveillants d'installations pour faire des économies de bouts de chandelle. Des griefs ont été et seront déposés. Votre directeur syndical, Raynald Lavoie, vous a d'ailleurs rencontré le 15 août, lors de la journée des choix de mandats, pour vous tenir informés de votre dossier.

Saint-Léonard

Votre équipe syndicale est en négociation avec votre employeur en ce moment pour tenter d'obtenir un aménagement de temps de travail compte tenu qu'il n'était pas ouvert à un horaire flexible. Des discussions sont encore prévues à ce sujet. Nous irons vous rencontrer prochainement pour vous faire le point sur l'avancement de ce dossier.

SUITE DE LA PAGE 10

partie sur le copinage et impliquant des organismes partenaires, y a été mis au jour.

Plus positives sont la création de postes permanents, autrefois exclusivement auxiliaires aux **Sports, Loisirs et Développement social** et les discussions sur les horaires et lors des comités de relation professionnelle et de santé sécurité au travail. Merci à l'équipe syndicale de Rudy Mc Caughan.

- **Ville-Marie** : dans l'arrondissement du maire Coderre, une entente est intervenue sur le projet pilote d'horaire particulier pour les techniciens en contrôle du bruit.

Quelques griefs ont finalement abouti à une entente et les discussions franches et constructives se poursuivent entre l'administration et l'équipe du directeur syndical Daniel Tremblay. Même problème à la Maison de la culture avec le droit de rappel.

- **Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension** : les représentants syndicaux ne chôment pas. Notre espoir d'un virage dans les relations ne s'est pas encore concrétisé à la suite de la nomination de la nouvelle directrice des services administratifs. Les discussions à venir sur l'horaire flexible seront peut-être le point de départ sou-

haité. À l'instar des deux autres arrondissements, le rappel des salariés œuvrant dans les maisons de la culture pose problème.

- **Westmount** : après l'adoption du projet de convention collective, le comité de négociation, dont fait partie le directeur syndical Aldo Palao, a déposé celui-ci devant les porte-parole patronaux. Un calendrier de rencontres sera établi sous peu, et les véritables discussions pourront alors enfin s'amorcer. ♦

« Gras durs », nous ? Chu pu capable !

Dominic Charland • Vice-président



En arrivant d'une manifestation contre le projet de loi 3, je me suis mis à chercher les reportages sur le sujet. Ma recherche m'a conduit sur le site de TVA. J'ai lu l'un des reportages. Je ne le commenterai pas... même si, à mon avis, le message en était biaisé. Le texte était suivi de quelques centaines de commentaires au sujet de nos moyens de pression. Ça ressemblait à une partie Canadien-Boston : bing bang paff pow ! Ça m'a tordu le cœur.

Bien que certains commentaires étaient sobres et plein de bon sens, la grande majorité des gens qui commentaient n'avait aucune idée des réels enjeux et me semblaient très mal informés. Pour eux, on était des « gras durs » et des « bébés gâtés », et ils nous disaient de « venir dans le privé travailler à 12 piastres de l'heure » et que ce n'était pas eux qui allaient payer notre déficit.

« Oui, mon patron verse déjà 6 % de mon salaire en REÉR et, moi, j'y ajoute 2 % cette année.

– Ça te fait donc un fonds à 8 % de ton salaire. Très bonne idée. T'es contente ?

– Oui, ça va me permettre de voyager un peu et de vivre mieux à la retraite.

– Si ça continue comme ça, dans 25, 30 ans tu vas avoir un bon montant... puis dans

qu'on a : je cotise une partie et mon employeur cotise une autre. »

Je lui ai raconté que, dans le passé, mon Syndicat a négocié une entente de principe selon laquelle l'employeur allait augmenter sa cotisation à notre régime de retraite en échange d'augmentations salariales annuelles. Donc pas d'augmentation salariale cette année-là, ni la suivante ni l'autre... mais l'employeur versera une cotisation plus importante au régime de retraite.

L'avantage pour nous, les membres du Syndicat, c'est la certitude d'avoir assez d'argent de côté pour avoir une retraite décente.... Pas fous, les quelques milliers de membres présents ont voté en faveur de cette entente, qui a été suivie de bien d'autres semblables.

Elle a réagi : « Oui, mais là, les caisses de retraite sont déficitaires.

– En 2008, la planète entière a subi un choc monétaire. Tout a planté, partout. Mais les années « creuses » sont choses du passé et les placements donnent de bons rendements. Nos caisses sont en voie de se renflouer. Savais-tu que tous les régimes de retraites du secteur municipal qui ont été négociés depuis les trois ou quatre dernières années tendent vers un partage des coûts à 50-50 ? Les Colls bleus de Montréal en sont l'exemple parfait, et ils n'ont pas eu besoin d'une loi pour y arriver.

Des gras durs ? Pas sûr, moi... Ça gagne combien, un gras dur ? Si je veux éviter de me faire traiter de gras dur, il faudrait que je gagne moins que qui ?

Non, on n'a rien volé nous ! »♦



Je ne peux pas garder le silence, je veux tenter d'éclairer un peu le débat. Ça tombe bien : j'en ai récemment parlé avec une amie.

Elle travaille dans le privé. Elle m'a expliqué qu'elle avait rencontré son patron (comme elle le fait annuellement) afin de revoir son salaire et ses conditions de travail en général. Son patron lui a accordé le 2 % d'augmentation qu'elle lui a demandé.

« Cette fois-ci », me dit-elle, « j'ai demandé à ce qu'il verse mon augmentation dans un REÉR au lieu de me le remettre en argent sur ma paie... Je suis dépensière, donc ça va m'aider à économiser pour ma retraite. »

Je lui ai demandé si elle avait déjà des REÉR.

un REÉR, c'est plus sûr.

– Oui, je pourrais tenter des placements, mais j'aime mieux la sécurité d'un REÉR.

– Eh bien, si le projet de loi 3 est adopté, c'est comme si ton patron te disait dans 10 ou 20 ans que les 2 % que tu lui a demandé de placer dans un REÉR, ben, ça compte plus... il a changé d'idée. C'est comme s'il s'arrogeait le droit de récupérer les augmentations qu'il t'a consenties... l'argent de tes REÉR... TON argent... fini... bye bye...

– Ouch ! Ouin, pas drôle, ça.

– Ben non, hein ?

– Oui, mais t'es chanceux, ton employeur paie ton fonds de pension.

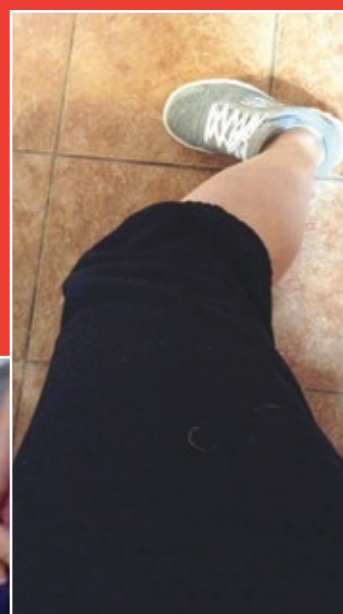
– Ben non ! Il en paie une partie seulement... comme le tien. C'est ça, l'entente

D'un bout de l'île à l'autre On porte le mou les lundis !

Le Comité du journal



Chaque lundi depuis le mois de juin, les Cols blancs de l'île de Montréal répondent à un mot d'ordre de leur Équipe syndicale en rivalisant d'imagination dans leurs choix vestimentaires : pyjamas, treillis militaires, pantoufles de laine, tout y passe, même les tutus !



Commis de pesée au Complexe environnemental Saint-Michel

Je m'appelle Ronald Dauphin

Julien Fournier • Délégué syndical et membre du Comité du journal



Le commis de pesée Ronald Dauphin a passé la moitié de sa vie professionnelle au complexe environnemental Saint-Michel. Ce site, qui sera bientôt le deuxième plus grand parc de Montréal après le mont Royal, a subi plusieurs transformations radicales depuis 100 ans. C'était d'abord une carrière de calcaire dont on a décidé en 1968 d'utiliser l'espace creusé pour y enfouir des déchets.

La Ville a acquis le site dans les années 1980, puis cessé d'y enfouir des déchets ménagers au tournant du siècle pour commencer à l'utiliser comme levier de développement économique en offrant aux entrepreneurs la possibilité de décharger de la terre contaminée à un prix très compétitif. On espère ainsi ouvrir de nouveaux espaces à la construction.

Ronald Dauphin (qui a fait des études universitaires) cherchait une certaine stabi-

lité, il a donc postulé à la Ville et a rapidement obtenu une permanence. À l'époque, les conditions de travail y étaient difficiles, particulièrement à cause des odeurs ; la Ville offrait donc un salaire intéressant.



Son emploi comporte certaines tâches administratives mais l'essentiel a toujours été

de s'assurer de la conformité des déchets. Certaines matières comme l'amiante ou les pièces d'automobile ne sont pas permises. C'est un travail routinier, mais qui exige un certain profil psychologique. En effet, la construction et la décontamination de sol seraient, selon Ronald, des domaines où l'on retrouve beaucoup de crime organisé. Les rapports avec ce genre de clientèle peuvent parfois être difficiles.

Par exemple, un camionneur s'est déjà présenté au site avec un douze-roues. Il affirmait, dans le but de payer moins cher, que ce n'était qu'un dix-roues. Ronald l'a poliment enjoint de revenir avec son dix-roues quand celui-ci aurait bien dix roues.

Son travail comporte donc son lot d'irritants. Mais ces désagréments ne sont rien à côté de la frustration qu'il ressent envers le gouvernement libéral et le projet de loi 3. Comment propose-t-il de combattre ce projet qu'il juge infâme ? « Il faut faire passer le débat du secteur public à la scène publique. » Il propose d'alerter la population « qu'on est en train de se faire voler le fruit de notre travail à une échelle inédite ».

Il évoque l'exemple de l'usine de machine à coudre Singer à Saint-Jean où l'employeur a pigé pendant 18 ans dans la caisse de retraite des employés. Les sommes, qui étaient nettement moindres que celles présentement en jeu, ont été récupérées après une saga judiciaire de 20 ans.

« Le gouvernement n'a jamais eu le mandat de renégocier rétroactivement un contrat social », note-t-il. Bien que Philippe Couillard ait annoncé, lors de la campagne électorale, son intention de revoir les régimes de retraites, personne ne s'attendait à ce qu'il propose une loi aussi radicale. Selon lui, cela va bien au-delà de la simple logique comptable, c'est une attaque en règle contre la classe moyenne.

Maintenant qu'il a 62 ans, Ronald planifie de prendre sa retraite. Il se sent coincé. Il est difficile pour lui d'envisager cette perspective sereinement lorsqu'il ne sait pas quels seront ses revenus. « La non indexation est un aller simple pour la pauvreté », dit-il en se questionnant si le gouvernement n'est pas en train de renvoyer les aînés dans l'indigence.

« La pension est un salaire différé » insiste-t-il, « ce n'est pas un privilège mais bien une simple remise de ce à quoi nous avons contribué durant nos carrières. » Il lui semble donc très choquant que le gouvernement veuille nous faire payer deux fois, d'abord les cotisations, puis maintenant en nous faisant payer les déficits passés.

« On n'aura pas de réponse claire avant fin 2016, début 2017 », conclut-il en se demandant pendant combien d'années il devra encore peser des camions. ♦

Le Comité exécutif



Gilles Maheu
Trésorier-archiviste



Alain Fugère
Président



Francine Bouliane
Secrétaire générale



Benoît Audette
Vice-président



Dominic Charland
Vice-président



Patrick Dubois
Vice-président



Lyne Lachapelle
Vice-présidente



Josée Lacroix
Vice-présidente



Mario Sabourin
Vice-président



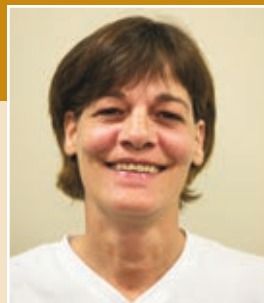
Le Conseil d'



Salvatore Agnello



Myriam Bourdeau



Brigitte Boyte



Diane Chiasson



Maryse Chrétien



Stéphane Forget



Anny Gagnon



Réjeanne Goyette



Ginette Grégoire



André Jr Grisé



Marc-André Latulippe



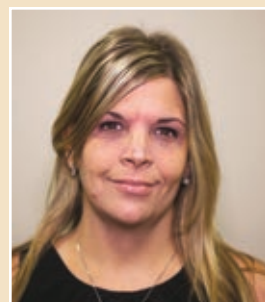
Raynald Lavoie



Patrice Leclerc



Louis Lecompte



Sophie Lefebvre



Jean-François Ouellet



Aldo Palao



Sylvain Piteau



Marcel Riley



Elias Rima



Ginette Schinck



Sylvie Séguin



Johanne Shanks



Pascal Thériault (par intérim)



Louise Thériault



de direction



Maude Comtois-Lapointe



Pierre Cournoyer



Yannick De Grave



Stefano Ferrante



Huguette Flamand



Pierre Guertin



Rachid Halhoul



Francine Hallé
(par intérim)



Lois Kidd



Julie Lacombe



Francine Manuel
(par intérim)



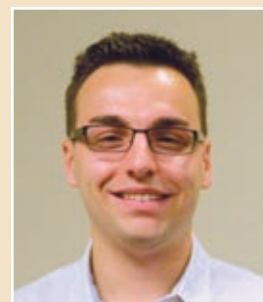
Rudy McCaughan



Richard McLaughlin



Yvon Morin



Carl Mousseau



Tina Rizzetto



Brent Roberts



Ann Roy



Éric Saint-Pierre



Denis Sauvé



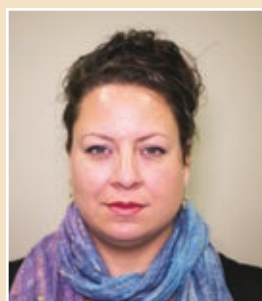
Denise Thouin



Daniel Tremblay



Emanuele Vacante



Karen Valenzuela



Kim Vigneau



AGNELLO, Salvatore (514 868-5223)
Service des technologies de l'information

BOURDEAU, Myriam (514 280-6733)
Service de la qualité de vie, à l'exception de :
Direction Espace pour la vie

BOYTE, Brigitte (514 872-5004)
Arrondissement Le Sud-Ouest

CHIASSON, Diane
(514 868-4685)
OMHM, SHDM et Anjou 80
Secteur Nord-Ouest

CHRÉTIEN, Maryse (514 872-2762)
Service des infrastructures, du transport et de
l'environnement

COMTOIS-LAPOINTE, Maude
(514 384-8295)
Société du Parc Jean-Drapeau

COURNOYER, Pierre (514 493-8214)
Arrondissement Anjou

DE GRAVE, Yannick
(514 397-2001, p. 2405)
Parc Six Flags SEC (La Ronde)

FERRANTE, Stefano (514 633-4153)
Cité de Dorval

FLAMAND, Huguette (514 457-5500)
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

FORGET, Stéphane (514 872-3118)
Service de la concertation des arrondisse-
ments et des ressources matérielles :
Direction de l'approvisionnement Direction
du matériel roulant et des ateliers municipaux

GAGNON, Anny (514 872-8777)
Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal

GOYETTE, Réjeanne (514 872-7761)
Arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie

GRÉGOIRE, Ginette (514 280-2250)
Service de police (SPVM)
(Division du traitement des appels)

GRISÉ JR, André (514 872-3612)
Service de la qualité de vie :
Direction – Espace pour la vie

GUERTIN, Pierre (514 367-1000)
Arrondissement Lasalle

HALHOUL, Rachid (514 905-2215)
Ville de Montréal-Est

HALLÉ, Francine (intérim) (514 872-7142)
Service de police de la Ville de Montréal
(unité administrative – application des règles
du stationnement seulement)

KIDD, Lois (514 485-8951)
Ville de Montréal-Ouest

LACOMBE, Julie (514 872-6826)
Service des affaires juridiques et de l'évalua-
tion foncière (sauf : Direction de l'évaluation
foncière) Poursuite, Direction du greffe

LATULIPPE, Marc-André
(514 872-6491)
Arrondissement Villeray–Saint-Michel–
Parc-Extension

LAVOIE, Raynald (Téléav. 514 751-5078)
Arrondissement Montréal-Nord

LECLERC, Patrice (514 872-4821)
Arrondissement Ahuntsic–Cartierville

LECOMPTE, Louis (514 855-6000, p. 4178)
Arrondissement Saint-Laurent

LEFEBVRE, Sophie (514 864-6639, p. 260)
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

MANUEL, Francine (intérim)
(514 684-1012, p. 286)
Ville de Dollard-des-Ormeaux

Mc CAUGHAN, Rudy (514 872-1530)
Arrondissement Mercier–
Hochelaga-Maisonneuve

MC LAUGHLIN, Richard (514 872-0548)
Service du capital humain

MORIN, Yvon (514 485-6800 p. 1604)
Ville de Côte-Saint-Luc

MOUSSEAU, Carl (514 233-9347)
Association aquatique de Dollard-des-
Ormeaux

OUELLET, Jean-François (514 866-3473)
Service des affaires juridiques et de l'évalua-
tion foncière, sauf : Direction de l'évaluation
foncière

PALAO, Aldo (514 989-5235)
Ville de Westmount

PILEAU, Sylvain (514 206-3074)
Sécurité incendie de Montréal

RILEY, Marcel (514 872-2985)
Service des infrastructures, du transport et de
l'environnement

RIMA, Elias (514 926-0894)
Ville de Kirkland

RIZZETTO, Tina (514 280-2507)
Service des affaires juridiques et de l'évalua-
tion foncière : Direction de l'évaluation fon-
cière (seulement)
Service de la concertation des arrondisse-
ments et des ressources matérielles :
Services regroupés aux arrondissements
(seulement)

ROBERTS, Brent (514 369-8250)
Ville de Hampstead

ROY, Ann (514 734-2996)
Ville Mont-Royal

SAINT-PIERRE, Éric (514 872-7993)
Service de la qualité de vie, à l'exception de :
Direction Espace pour la vie

SAUVÉ, Denis (intérim) (514 872-0538)
Service de la concertation des arrondisse-
ments et des ressources matérielles :
Direction des stratégies et transactions im-
mobilières, Direction des immeubles

SCHINCK, Ginette (514 630-1200)
Ville de Pointe-Claire

SÉGUIN, Sylvie (514 868-4373)
Arrondissement Rivière-des-Prairies–
Pointe-aux-Trembles

SHANKS, Johanne (514 280-2135)
Service de police (SPVM)

THOUIN, Louise (514 328-8500, p. 8465)
Arrondissement Saint-Léonard

TREMBLAY, Daniel (514 868-5031)
Arrondissement Ville-Marie

VACANTE, Emanuele (514 872-3005)
Arrondissement Côte-des-Neiges–Notre-
Dame-de-Grâce

VALENZUELA, Karen (514 872-9301)
Service des finances

VIGNEAU, Kim (514 765-7172)
Arrondissement Verdun

Équipe interne



Louis Longpré
Agent de
communication



André Dollo
Coordonnateur
aux griefs



Johanne Joly
Agente de griefs



Suzanne Coudé
Agente de griefs



Giovanni Di Tirro
Agent de griefs



Marvin Ly
Agent de griefs



Frank Mazza
Agent de griefs



Jocelin Auclair
Agent de griefs



Julie Lépine
Représentante en
prévention SST



Luc Veillette
Représentant en
prévention SST



Daniel Morin
Agent de
réparation SST



Christian Coallier
Agent des
régimes de retraite



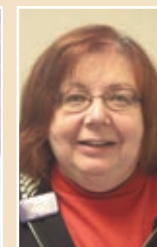
Christian Houle
Agent des
régimes de retraite



Sylvie Beauchamp
Responsable
du PAM



Stéphane Armstrong
Responsable
du PAM



Jocelyne Chicoine
Représentante syndi-
cale à l'équité salariale



Gaétan Scott
Représentant en
admissibilité

Le syndicalisme Ou quand dire, c'est faire !

Marc-André Noël • Délégué syndical à l'arrondissement LaSalle



Dans la liste des réalités qui tombent hors de notre contrôle, on ne devrait jamais trouver celles relevant de notre vie professionnelle. En étant membre d'un Syndicat, il n'y a aucune raison pour qu'il en aille ainsi. Cela requiert toutefois une conscience du mandat que l'on confie à l'Exécutif syndical et, surtout, du rôle que ce dernier nous demande à chacune et chacun de remplir.

En matière syndicale, seule l'action collective peut éventuellement faire plier le roseau administratif composé des employeurs gouvernementaux et municipaux. Une posture pouvant sembler faible au premier abord mais qui révèle, une fois sa mécanique dévoilée, toute son efficacité.

L'historien et philosophe français Michel de Certeau¹ a identifié deux médiateurs de connaissance dont les rôles illustrent la circulation du savoir dans la vie moderne. Une analyse de leurs types d'intervention permet de situer l'action syndicale dans ce jeu de pouvoir.

L'expert : la figure d'autorité

Selon de Certeau, l'expert fait aujourd'hui figure d'autorité. Fort de ses acquis théoriques au sein de divers champs de compétences, il expose aux gens ordinaires les enjeux importants qui se déroulent directement sous leur nez. On le retrouve dans l'univers médiatique mais aussi, plus près de nous, dans les bureaux des différentes instances responsables de la gestion du travail et du capital humain.

Concentrant d'abord son action dans un secteur restreint où personne ne remet en cause son expertise, il tend, à force d'ambition et de pression sociale, à éparpiller son savoir à tous les vents. De Certeau décrit comme un paradoxe son autorité, effet pervers qui crédite celle-ci d'un « savoir qui précisément lui manque là où elle s'exerce », conduisant irrémédiablement à ce qu'il n'hésite pas à qualifier « [d'] abus de savoir ».

D'un point de vue social, il s'ensuit que nous écoutons bien souvent des experts qui tiennent des discours creux – ah, ces fameux appels au calme ! Cela conduit inévitablement à un ras-le-bol des enjeux sociopolitiques. Le portrait du monde peint par les experts se limite bien souvent à un fantasme sans prise sur le réel, au délire d'un savoir tiré hors de son terrier qui se présente sous la forme de graphiques, de tableaux statistiques et prévisionnels tous plus ennuyeux les uns que les autres où nous ne nous reconnaissons pas.

La parole familière du philosophe

Vient compléter ce tandem décrit par de Certeau un personnage moins flamboyant : le philosophe. Plus posé, moins pressé d'arriver à des conclusions parce qu'il ne participe pas au jeu de popularité auquel s'adonne l'expert, son outillage ne comprend aucun graphique ni analyse technique précise, mais se fonde plutôt sur une expérience directe.

Il questionne et interroge ce que l'on place devant lui, et son champ d'action est concret. Certains diront qu'il n'a aucune spécialité, que sa capacité d'expertise est nulle. Moi, je préfère penser que ses compétences sont aussi vastes que l'étendue de la communauté à laquelle il appartient.

Ainsi, s'il œuvre au sein d'un Syndicat, le philosophe fait reposer son savoir sur l'expérience concrète des travailleurs avec qui il partage une même réalité. Il n'utilisera pas de longs discours ni une pléthore de graphiques et de statistiques afin de véhiculer l'information et convaincre ses semblables

de l'urgence d'une situation.

Les paroles se transmettront dans un langage familial qui, contrairement à celui de l'expert, mène à l'action, car chacune de ses paroles a pour but de changer le cours des choses.

Moyens de pression

Lundi prochain, je me présenterai au travail avec des habits confortables. Cela n'affectera en rien ma capacité à accomplir mes tâches, ni mon sérieux et mon professionnalisme au travail.

Ces vêtements, socialement acceptables et d'aucune façon déplacés, deviendront les mots de mon mécontentement par rapport à la manière cavalière avec laquelle notre gouvernement traite les travailleurs du secteur municipal québécois.

Par extension, il signifiera ma crainte que le manque de respect des élus s'étende éventuellement à l'ensemble des travailleurs en faisant abstraction du fait que la négociation peut donner des résultats.

Ne nous fions pas à nos conditions de travail actuelles et n'allons pas croire que rien ne les met en péril. L'Histoire foisonne d'exemples illustrant les conséquences tragiques d'une somnolence collective. ♦

¹ De Certeau, Michel. 1990. *L'invention du quotidien : arts de faire*, Paris, Gallimard (Coll. Folio essais), 416 p.

Nous étions 50 000 au centre-ville Pour le droit à la libre négociation !

Le Comité du journal

Le samedi 20 septembre, nous avons fait l'Histoire. Nous avons défilé avec plusieurs dizaines de milliers d'autres membres de la Coalition jusque devant le bureau du premier ministre Couillard. Notre message, que nous avons livré haut et fort : non aux solutions mur à mur dans le dossier de nos régimes de retraite, oui à la libre négociation !





Commission parlementaire sur le projet de loi 3 La Coalition ne baissera pas les bras !

Jean Pierre Wafuana • Délégué syndical et secrétaire du Comité du journal



Du 20 au 26 août a eu lieu à l'Assemblée nationale la consultation sur le projet de loi relatif aux régimes de retraite à prestation déterminée du secteur municipal. Le SCFP a pris une part active à toutes les séances et n'a pas reculé d'un iota sur la majeure partie de ses revendications. Au contraire : les ténors de notre plateforme ont continué à rejeter le principe du remboursement, à parts égales, du déficit de caisses de retraite accumulé par les villes, en plus de dénoncer le désir du gouvernement de suspendre l'indexation des rentes des retraités du secteur municipal.

Lors de la séance du 26 août, les représentants du SCFP n'y sont pas allés de main morte pour fustiger cette tentative. « Un coup que vous allez être partis à la retraite, on viendra changer les règles du jeu rétroactivement », ont-ils argué lors d'un vif échange que le ministre Moreau.

Pour le SCFP, la protection des clauses d'indexation des rentes de retraite, et donc du pouvoir d'achat des retraités est un incontournable non négociable. À ce chapitre, d'ailleurs, des voix se sont élevées pour dénoncer l'inconstitutionnalité du projet de loi, compte tenu d'un précédent juridique qui avait opposé les retraités d'Hydro-Québec à leur ancien employeur. Selon le jugement rendu, le régime peut être modifié sans l'accord des rentiers pourvu « que les droits acquis ne soient pas modifiés à la baisse ».

Dans son argumentaire, la coalition a soutenu que les régimes de retraite municipaux sont globalement en bonne santé financière malgré le déficit causé à la suite de la crise financière de 2008 et des congés de cotisation que certains employeurs se sont octroyés durant les bonnes années.

Les coalisés ne sont pourtant pas dans une logique jusqu'au-boutiste : « On s'est déjà dit qu'on est prêts à revoir certains

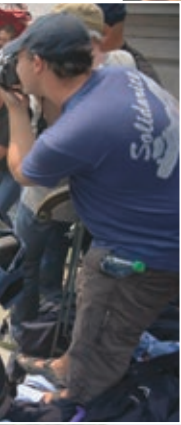
droits pour le service passé de nos actifs, mais sur la base de la négociation », a lâché le porte-parole Marc Ranger au ministre Moreau qui, en multipliant les questions triviales, a tenté détourner le débat de l'essentiel.

La mobilisation continue

Lors d'un point de presse, Marc Ranger, qui agit également à titre de porte-parole de Coalition pour la libre négociation, n'a pas mâché ses mots sur les intentions du ministre des Affaires municipales : « Il a bulldozé la consultation pour accomplir sa mission de niveler les conditions de travail par le bas, appauvrir les employés municipaux, couper dans les droits et déchirer des contrats. »

On comprend dès lors le sens de l'appel à la mobilisation à l'endroit de la population montréalaise au profit d'une marche pacifique le 20 septembre 2014. Ne pas baisser les bras semble être le maître-mot, car selon M. Ranger, il s'agit de notre retraite et la cause doit interpeller tous les citoyens et travailleurs. ♦





L'agrile du frêne Une bestiole en or !



Maryse Chrétien • Dir. synd. et responsable du Comité d'enquête et de lutte anti sous-traitance

Le 30 juillet dernier, le SFMM a déposé un autre grief pour du travail à forfait en vertu de l'article 10 de notre convention collective. Tout part de l'agrile du frêne, un insecte dont la présence a été observée sur le territoire montréalais depuis 2011. Cet intrus menace de détruire la population des frênes à Montréal d'ici 15 à 20 ans.

Subtilement, depuis 2012, les arrondissements ont commencé à faire appel à une firme privée pour recueillir et disposer des branches d'arbres coupées sur le domaine privé, car les écocentres n'acceptent plus les branches de feuillus durant la période estivale.

En 2013, certains arrondissements ont commencé à former des salariés Cols blancs (inspecteurs en horticulture) et des Cols bleus pour leur montrer comment utiliser un appareil à injecter un puissant insecticide dans les arbres, le treeazin. L'employeur a versé un total de 437 \$ par salarié pour le matériel et la formation. Nos salariés ont aussi réussi des examens, et ce, aux frais de l'employeur, pour enfin obtenir leur certificat CD4. De plus, de nombreux arrondissements ont fait l'achat de l'appareil nécessaire à l'injection de l'insecticide en question. Une dépense de 34 000 \$ pour 17 appareils.

Là où ça se gâte

En janvier 2014, la formation va bon train dans les arrondissements, mais notre administration centrale convie les arrondissements à participer à un vaste programme d'éradication de l'agrile du frêne sur le territoire montréalais. Un budget de 1 998 552,94 \$ est adopté au conseil municipal de Montréal, le 16 juin 2014, pour octroyer un contrat à la firme privée Service des espaces verts. Voilà qu'on jette à la poubelle des milliers de dollars pour s'exempter volontairement d'employer nos salariés formés pour faire le travail !

Les membres du Comité d'enquête et de lutte anti sous-traitance (LAST)

Maryse Chrétien, responsable

Marcel Riley, secrétaire

Danièle Bonami, Magalie Pierre et Simon Welman, membres

Quelle décision absurde ! Nos frênes aux prises avec la coriace et envahissante bestiole méritent mieux que ça !

Dès l'adoption de la décision au conseil municipal soit, le 17 juin 2014, le SFMM a vigoureusement dénoncé la situation auprès de l'employeur. Des pourparlers à la suite du grief déposé en juillet se poursuivront à l'automne. Un dossier à suivre. ♦



PROMOTION AUX MEMBRES DU CSFMM

Plusieurs projets immobiliers

ACHETER POUR INVESTIR

- terrain
- condominium
- triplex
- duplex

514 863-3156
514 214-6557

**ON S'OCCUPE
DE LA GESTION !**

**BON
RENDEMENT**

Tournée des piscines extérieures et des pataugeoires

Une septième édition couronnée de succès !

Le Comité d'éducation

Le SFMM a organisé une tournée des piscines extérieures et des pataugeoires pour une septième année consécutive. Comme pour les années précédentes, c'est le Comité d'éducation qui a organisé cette activité.

Qu'est-ce que la tournée des piscines et des pataugeoires ? Cette tournée consiste en la visite des représentants syndicaux au plus grand nombre d'installations aquatiques extérieures où des Cols blancs travaillent afin d'accueillir les nouveaux sauveteurs et surveillants de pataugeoires au sein du SFMM. Le but est de briser la glace avec les nouveaux membres pour qu'ils sachent qu'ils sont syndiqués, pour qu'ils connaissent leurs représentants syndicaux et pour qu'ils

sachent comment recourir à leurs services en cas de besoin.

Une équipe de 16 représentants syndicaux s'est mobilisée pour visiter 11 arrondissements, soit Ahuntsic-Cartierville, Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, Montréal-Nord, Verdun, Rosemont-La Petite-Patrie, Le Plateau-Mont-Royal, Saint-Laurent, Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, Mercier-Hochelaga-Maison-neuve, Le Sud-Ouest, Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, ainsi que la Ville de Hampstead. Plus de 218 nouveaux sauveteurs et surveillants de pataugeoire dans 75 installations ont été rencontrés.

Des membres heureux de cette visite

Les membres ont partagé avec nous leur satisfaction et leur enthousiasme subséquents au règlement de l'équité salariale. Rappelons que, dans le milieu des installations aquatiques, la plupart des employés qui étaient visés par l'équité salariale sont des auxiliaires et qu'ils n'avaient reçu aucun ajustement salarial puisqu'ils n'étaient pas au maximum de leur échelle

Les membres du Comité d'éducation

Tina Rizetto, secrétaire
Sylvain Piteau, membre

de traitement. Il importe de préciser ici que les dispositions de *Loi sur l'équité salariale* ne concernent pas les étudiants qui ne travaillent que durant leurs vacances.

Hormis le règlement de l'équité salariale, les conditions de travail restent semblables pour ces travailleurs et nous déplorons que l'employeur exige toujours des membres beaucoup de flexibilité et une grande disponibilité sans offrir en contrepartie des horaires de travail comportant un nombre d'heures suffisant.

Le Comité d'éducation remercie l'ensemble des travailleurs de ce secteur pour leur accueil chaleureux ainsi que les représentants syndicaux qui ont participé à la tournée 2014 des piscines et des pataugeoires. ♦



L'Aut'JOURNAL

Les grands journaux appartiennent à quelques familles multi-millionnaires et sont financés par la publicité d'entreprises multi-millardaires. Pas étonnant que nos intérêts n'y soient pas défendus !

L'aut'journal est un mensuel progressiste sans but lucratif et sans publicité des grandes entreprises. Depuis sa fondation il y a 22 ans, une équipe de bénévoles y défend nos intérêts.

Lisez les chroniques de Léo-Paul Lauzon, Jean-Claude Germain, Victor-Lévy Beaulieu, Pierre Dubuc et plusieurs autres.

Abonnez-vous ! Faites parvenir un chèque de 30 \$ (un an) à L'aut'journal, 3575, boul. Saint-Laurent, bureau 117, Montréal, H2X 2T7

Nom : _____ Organisme : _____

Adresse : _____ Ville : _____

Code postal : _____ Tél. : _____ Courriel : _____

Pour un point de vue différent de l'actualité,
l'Équipe du SFMM (SCFP) encourage ses membres à lire L'aut'journal.

www.l'autjournal.info



Les attaques de la droite...

De rudes années pour les syndiqués !



Maryse Chrétien • Directrice syndicale et responsable du Comité du journal

Les préjugés, la médisance et les soulèvements contre les syndiqués et la classe moyenne existent depuis des siècles. Cependant, depuis quelques années, les opposants à la justice sociale se surpassent dans leurs outils pour fragiliser cet équilibre.

Des lois-matraques adoptées par nos gouvernements vont de plus en plus à l'encontre des valeurs de la classe moyenne des travailleurs. Le rapport de force devient inégal. L'étau se referme autour des syndiqués qui voient leurs droits et leur pouvoir de négociation s'effriter. Que se cache-t-il de si sournois pour l'ensemble des salariés et la classe moyenne derrière ces attaques de la droite ? Sous l'égide de nobles principes, ces élus qui proposent et votent ces lois ont des intentions bien malveillantes envers le monde syndical.

Dans ce texte, nous allons survoler quelques-unes des méthodes qu'ils préconisent.

Affaiblir les syndicats et réduire le nombre de syndiqués

Les cotisations syndicales étant déductibles d'impôt, ce sont des centaines de milliers de dollars qui sont remis en avantages fiscaux aux salariés syndiqués du Canada ; une véritable mine d'or encore inaccessible pour les gouvernements.

Qui plus est, une main-d'œuvre à bon marché constitue la seule solution pour nos gouvernements afin d'améliorer la compétitivité économique. De nombreux projets de lois et de lois adoptées, depuis quelques années, ne sont que des outils politiques et économiques visant à atteindre ce but sous différents angles.

Guerre contre les syndicats : le fédéral fourbit ses armes

- Facilitation de l'abolition de la formule Rand par le projet de loi C-377 amendé par le Sénat du Canada en juin 2013 ;
- Abolition graduelle du crédit d'impôt supplémentaire des fonds de travailleurs, dont le Fonds de solidarité FTQ, pour limiter l'impact syndical dans la sphère économique lors du budget fédéral de feu l'ancien ministre Jim Flaherty, adopté en décembre 2013 ;
- Pouvoir exclusif du gouvernement de décider unilatéralement du statut des employés dits essentiels, rendant ainsi les grèves inefficaces ;
- Modification de nos droits en santé et sécurité au travail, dans le cadre du projet de loi C-4 présenté en octobre 2013 ;
- Processus d'accréditation syndicale plus difficile et favorisation de la désaccréditation syndicale (projet de loi C-525 présenté en octobre 2013) ;
- Augmentation de la main-d'œuvre à bon marché par la loi C-38 adoptée en juin 2012.

Force est de constater que nos acquis sont grandement menacés. Ne nous laissons pas influencer par la propagande négative constamment martelée à l'égard des syndicats. Au contraire, répandons le message qu'un syndicat, par sa nature, est le meilleur des programmes antipauvreté et il ne coûte pas un sou aux contribuables ! Signifions qu'affaiblir les structures syndicales consiste en un recul pour toute la société. Briser les filets de sécurité sociale nuit à tous. Luttons sans merci contre les lois bulldozer ! ♦

24 heures sur 24

Vous pouvez laisser un message dans la boîte vocale de votre représentant(e) syndical(e) !

514 842-9463



T'es important pour nous...

Le suicide n'est pas une option

Stéphane Armstrong et Sylvie Beauchamp • Programme d'aide aux membres



Le 11 août dernier, le décès de l'acteur Robin Williams, celui qualifié d'homme le plus drôle au monde, a ému le monde entier. Cela rappelle à tous que personne n'est à l'abri d'une période difficile, de souffrance, de dépression, et que ces difficultés peuvent mener parfois au suicide.

Aujourd'hui encore, le suicide est un sujet délicat et dérangeant dont on parle difficilement. C'est en parlant de suicide que l'on pourra démystifier ce sujet et ainsi parvenir à aider les personnes suicidaires. Il ne faut pas oublier qu'au Québec, chaque jour, trois Québécois s'enlèvent la vie. Plus de 80 % des personnes décédées par suicide sont des hommes. En 2010, 1089 personnes sont décédées par suicide, sans compter celles qui ont fait des tentatives de suicide.

Des ressources disponibles

La souffrance n'est pas visible, il est important d'en parler et de ne pas hésiter à demander de l'aide pour vous ou un proche.

Il y a des ressources d'aide en prévention du suicide dans votre région.

Une ligne sans frais, 1 866-APPELLE (277-3553), accessible partout au Québec, est un outil d'aide important. Des ressources en santé peuvent aussi vous aider

(médecin de famille, urgence des hôpitaux, service Info-Santé 8-1-1) ou votre Programme d'aide aux membres.

Nous vous encourageons à aller chercher de l'aide. L'important est d'en parler et de ne pas rester seul avec ce fardeau. ♦

La 12^e Journée mondiale de la prévention du suicide s'est tenue sous l'égide de l'Association québécoise de prévention du suicide (AQPS) le 10 septembre. Le thème « Prévention du suicide : le Québec se connecte » misait sur la nécessité de travailler en étroite collaboration pour bâtir un Québec sans suicide.

Besoin d'aide ? Problèmes personnels ?

**JEU • BURN OUT
CONSOMMATION • VIOLENCE**

**UN SERVICE CONFIDENTIEL D'AIDE ET D'INFORMATION
VOUS EST OFFERT SANS FRAIS PAR NOTRE SYNDICAT**

**Les responsables du Programme
d'aide aux membres (PAM)**

514 842-9463

Sylvie Beauchamp et Stéphane Armstrong

Vous êtes VICTIME

**d'un accident de travail, d'une maladie professionnelle
ou d'une lésion psychologique en lien avec le travail ?**

**Avant de débiter vos démarches auprès de l'employeur ou de la CSST,
informez-vous !**

Contactez l'agent en réparation santé et sécurité du travail du
Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal
Daniel Morin : 514 842-9463, poste 242

Vous éviterez ainsi de vous retrouver sans le sou ou
aux prises avec les dédales de la bureaucratie !

**Cette assistance est prévue à l'article 279 de la Loi des
accidents du travail et des maladies professionnelles.**

Nouvelle convention collective à la Société du parc Jean-Drapeau

Le mardi 5 août, le Syndicat des Cols blancs de l'île de Montréal (SCFP-429) et la Société du parc Jean-Drapeau (SPJD) ont procédé à la signature d'une nouvelle convention collective.

D'une durée de cinq ans, celle-ci remplace le précédent contrat de travail dont l'échéance remonte au 31 décembre 2010.

Rappelons que, lors d'une assemblée générale tenue le 11 juillet dernier, les Cols blancs membres du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP 429), ont entériné à 92 % une entente de principe intervenue

entre la SPJD et leurs représentants syndicaux.

Les augmentations salariales convenues sont de l'ordre de 2 % pour les trois premières années, puis de 2,5 % pour les deux dernières. De plus, les parties se sont entendues sur les modalités d'implantation du « taux d'équité salariale » dans la convention.

« Je tiens à saluer la qualité du travail et l'implication des membres du comité syndical de négociation. Alors que les négociations ont repris après plusieurs mois d'arrêt en janvier cette année, nous sommes

heureux d'avoir enfin pu trouver un terrain d'entente satisfaisant pour chacune des parties », a mentionné Patrick Dubois, vice-président au Syndicat.

Il faut mentionner que l'épineux dossier de l'équité salariale n'était toujours pas réglé au moment d'entreprendre les négociations, ce qui a eu pour effet de retarder les discussions au sujet du renouvellement de la convention collective. Heureusement, le dossier a été résolu en mai dernier, et les parties se rencontreront à nouveau en 2015 pour discuter du maintien de l'équité salariale.



Sur la photo, on reconnaît au premier rang le vice-président au SFMM Patrick Dubois, le président du SFMM Alain Fugère, le directeur-général de la SPJD Daniel Blier et le directeur des ressources humaines de la SPJD Alain Perreault, et au second rang l'agent de griefs Jocelin Auclair, la secrétaire générale du SFMM (SCFP) Francine Bouliane, la conseillère syndicale SCFP Marie-Hélène Bélanger, la directrice syndicale Maude Comtois-Lapointe, le chef des installations et événements sportifs de la SPJD Patrick Léveillé, le directeur syndical au moment des négociations Jean-Benoît Olivier-Pilon et le conseiller en ressources humaines de la SPJD Mathieu Laverdure-Leroux.

Du changement au sein de l'Équipe du 429



Camée Aubut

En juin dernier, la coresponsable du PAM Camée Aubut s'est prévalu de son droit à une retraite bien méritée après des années passées au Service des membres de l'île de Montréal. Pour la remplacer, l'Équipe syndicale du 429 a fait appel à Sylvie Beauchamp, qui compte une longue expérience à titre de responsable du Comité des délégués sociaux.

À Camée, nous souhaitons une longue et ensoleillée retraite, et à Sylvie, beaucoup de succès dans les nouveaux défis qui l'attendent.



Sylvie Beauchamp



BURROWE S

COURTIERS D'ASSURANCES

L'ASSURANCE DE REMPLACEMENT UNE QUESTION D'ARGENT !

Nous le savons tous, acheter un véhicule neuf peut s'avérer une véritable source de stress. On est impatient de rouler hors du terrain du concessionnaire mais, avant cela, il faut prendre plusieurs décisions qui auront un impact financier et viendront gonfler nos paiements si on néglige de bien se renseigner.

L'assurance de remplacement fait partie des produits offerts par les concessionnaires. Or, vous devez savoir que votre courtier d'assurance vous offre aussi une assurance de remplacement qui, selon une étude parue dans le *Journal de l'assurance*,

vous ferait économiser entre 50 % et 70 % du montant de la prime de cette assurance. De plus, **l'assurance de remplacement offerte par les courtiers comporte beaucoup plus d'avantages**, comme celui de vous laisser le choix du concessionnaire au lieu de vous obliger à retourner chez celui qui vous a vendu le véhicule.

Alors, avant de contracter une assurance de remplacement auprès de votre concessionnaire, pensez-à nous appeler.

AVEC VOTRE COURTIER, VOUS AVEZ LE CHOIX !

Lorsque vous achetez ou louez un véhicule neuf, vous devriez considérer deux produits qui vous permettront d'obtenir un véhicule neuf advenant une perte totale (ou des pièces neuves advenant une perte partielle) :

**L'assurance de remplacement
(F.P.Q. N° 5) qui est un contrat
complémentaire à votre police
d'assurance automobile**

ou

**La valeur à neuf (43 E)
qui est un avenant
ajouté à votre police
d'assurance automobile.**

Ces deux produits sont tous deux excellents, mais vous ne pourrez comparer leurs avantages que chez votre courtier – le concessionnaire ne propose, lui, que l'assurance de remplacement.

Votre courtier saura vous informer sur les caractéristiques des deux produits, ce qui vous permettra de choisir la meilleure option en fonction de vos besoins et votre budget. Vous saurez donc quel déboursé vous aurez à consentir sur la période choisie (l'avenant de valeur à neuf est disponible jusqu'à cinq ans, l'assurance de remplacement l'est jusqu'à sept ans). **Vous serez surpris du coût réel total.**

VOUS ACHETEZ UNE NOUVELLE VOITURE ?

ÊTES-VOUS BIEN INFORMÉ ?

APPELEZ-NOUS ET COMPAREZ,

VOUS POURRIEZ ÊTRE AGRÉABLEMENT SURPRIS !

514 905-SFMM (7366)

Vers le 50^e anniversaire du Col Blanc

Horizon 2017 !

Simon Welman • Délégué syndical et membre du Comité du journal



C'est avec beaucoup d'enthousiasme que le Comité du journal lance cette chronique en prévision du 50^e anniversaire du Col Blanc en 2017.

Au cours des prochaines éditions, nous plongerons dans les archives du Col Blanc, dans le but de revoir les enjeux et les grandes batailles livrées par nos prédécesseurs qui ont façonné notre histoire syndicale.

Débutons par le lancement du *Col Blanc* en avril 1967. Notre source archivistique consiste en une entrevue réalisée en 2000 avec Fernand Foisy, son premier responsable.

Alors qu'il s'intéresse au domaine des communications, Fernand Foisy se voit confier la responsabilité du nouveau journal. Il décrit l'ancêtre du *Col Blanc*, nommé *Bonsencours*, en ces termes colorés : « Une espèce de feuille d'échos, où on soulignait les anniversaires des membres et célébrait la joie de jouer aux poches. »

Une grève en toile de fond

La parution du premier *Col Blanc* a été précédée d'une période houleuse de la vie de notre Syndicat. En effet, les membres du SFMM ont débrayé pendant cinq semaines au cours de l'hiver 1967. Les enjeux de cette grève étaient avant tout salariaux.

Foisy relate : « C'était la première fois depuis un peu plus de quinze ans qu'on sortait. On avait en face de nous l'administration Drapeau-Saulnier, une machine bien huilée qui avait la faveur du public. Le contexte nous semblait propice pour passer à l'action : Expo 67 était à nos portes, avec son cortège d'événements qui mobiliseraient l'ensemble de la fonction publique municipale. On a confié un mandat de grève à l'exécutif dans une proportion de 92 %. »

Il poursuit : « Mais on a frappé un mur :

Lucien Saulnier, qui ne voulait rien savoir. À ses yeux, des Cols blancs en grève, ça n'aurait pas d'impact majeur. Il pariait que ça allait faire l'affaire du contribuable, qui n'aurait pas à se présenter au comptoir pour payer ses taxes ! Et l'hôtel de ville fermé, personne ne s'en plaignait vraiment... »

Des contacts à la rescousse

L'utilisation de contacts à la Confédération des syndicats nationaux (CSN), à laquelle était affiliée le SFMM à l'époque, et faire appel au ministre du Travail, Maurice Bellemare pour faire bouger les choses du côté syndical ont échoué. Foisy exprime sa pensée :

« On pensait que Drapeau, avec son vieux fond conservateur, allait se rendre aux arguments de Bellemare, mais Saulnier, qui, lui, avait un fond libéral, n'a pas cédé. »

La grève a pris fin lors d'une assemblée où le président de l'époque, André Lanciault, a recommandé aux membres d'accepter de nouvelles offres qui n'étaient pas vraiment supérieures aux premières. Foisy résume le climat de l'assemblée : « Des membres en colère lui ont même lancé des œufs. Lanciault est sorti en catastrophe, entouré de gardes du corps. »

Cette défaite a laissé un goût amer chez les membres de l'époque. Certains s'en sont aussi pris à la CSN, à laquelle le SFMM était à l'époque affilié. Maurice Faucher, le vice-président du Syndicat en ces temps, a lancé un brûlot intitulé *Vendus par la*

CSN ?

L'opinion de Foisy est claire à ce sujet : « Ce pamphlet n'avait pour objectif réel que de servir ses ambitions d'homme de pouvoir. Il s'en est servi pour mousser sa candidature à la succession de Lanciault, un homme pacifique qui a fini par en avoir marre des chicanes et des conflits. »

Fernand Foisy : un débrouillard

Foisy décrit le *Col Blanc* en ces termes : « Au début, on m'a dit : "Fais un journal !" , mais on ne m'a pas donné de budget ! Alors, on a eu recours à une personne de l'entourage du Syndicat qui possédait une petite agence, Citation publicité. Le gars nous a fabriqué le journal gratuitement, en échange de l'espace publicitaire que ses annonceurs occupaient. » Fernand Foisy a été directeur du *Col Blanc* jusqu'en 1969. Il précise : « Le *Col Blanc* à l'époque n'était pas politique, ne prenait pas de position sur des sujets extérieurs. On ne parlait que de convention collective et de conditions de travail. »

Fernand Foisy a pris sa retraite du Service des affaires sociales de la Ville en 1985. Il a alors travaillé pour la Fondation pour aider les travailleuses et les travailleurs accidentés (FATA), fondée en 1983 par Michel Chartrand, l'un de nos syndicalistes les connus au Québec.

Dans la prochaine chronique, nous aborderons l'épisode de la désaffiliation du SFMM de la CSN pour intégrer le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), en 1978. ♦

BURROWES

COURTIERS D'ASSURANCES

1^{er} TIRAGE du CONCOURS J'AI MON VOYAGE...

Douze finalistes au total et... UN gagnant
Tous des membres du



Syndicat
des fonctionnaires
municipaux de Montréal (SCFP)
Le plus grand syndicat du secteur municipal québécois

Gagnez un crédit voyage
d'une valeur de **3000\$**
vers la destination
de votre choix !

COMMENT PARTICIPER ?

- Demandez-nous une soumission
- Devenez un nouveau client
- Nos clients existants sont automatiquement inscrits

FÉLICITATIONS

aux quatre premiers finalistes
qui participeront au **GRAND
TIRAGE** au bar **LE NEWTOWN**
le 19 février 2015 !

Prochains tirages :

30 septembre • 31 janvier 2015



FINALISTE

Johanne Petel



FINALISTE

Suzanne Bouchard



FINALISTE

Sylvie Turner



FINALISTE

Annick Barsalou

VOICI QUELQUES CONSEILS AVISÉS POUR RÉDUIRE VOTRE PRIME D'ASSURANCE AUTOMOBILE

- Assurez votre habitation auprès de Burrowes et bénéficiez ainsi d'un rabais de **pluralité de contrats**
- Équipez votre véhicule d'un **système antivol** (marquage, de repérage)
- **Augmentez votre franchise** tout en ayant à l'esprit le montant que vous êtes prêt à déboursier advenant un sinistre (500 \$, 1 000 \$?)

- Votre auto prend de l'âge ? Demandez-vous s'il ne serait pas avisé de **réduire les garanties d'assurance** tout en ayant conscience de ce que cela implique
- Et lorsque vous magasinez votre véhicule, n'oubliez pas que **certaines modèles sont plus chers à assurer que d'autres** à cause du vol, du coût des pièces, etc.

Consultez votre courtier d'assurance,
il est là pour vous conseiller !



info@burrowes.ca

514-905-SFMM (7366)

CONCOURS

REMPOORTEZ UN SÉJOUR DANS UN MAGNIFIQUE CHALET DU CÔTÉ NORD TREMBLANT!

Certificat-cadeau
d'une valeur de **1500 \$**

C'est simple! Pour participer, **partagez-nous la date de renouvellement de vos assurances auto ou habitation!**

Du 1^{er} octobre au 15 décembre 2014

Comment vous inscrire ?

- Au DesjardinsMunicipal.com/LaPersonnelle
- Au DesjardinsMunicipal.com/facebook
à partir de l'onglet Concours

En tant que membre, vous avez accès à :

- des tarifs de groupe exclusifs et des économies additionnelles;
- des protections adaptées à vos besoins spécifiques.



laPersonnelle

Assureur de groupe auto, habitation
et entreprise



Desjardins
Caisse du Réseau municipal

La force d'un groupe

Sans frais 1 800 465-2449

desjardinsmunicipal.com

Centre de services financiers des pompiers (Siège social)
2600, boulevard St-Joseph Est, Montréal (Québec) H1Y-2A4
Tél. : 514 526-4971 Téléc. : 514 526-0767

C'est Desjardins et encore plus !

Centre de services financiers des cols bleus
8457, avenue Papineau, Montréal (Québec) H2M 2G2
Tél. : 514 274-3325 Téléc. : 514 274-4060